

## Annexe 4

### Pièces justificatives d'une demande d'habilitation et /ou d'agrément

#### I. Demande d'habilitation

- 1) Extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans ou un journal d'annonce légale de moins de deux ans à condition qu'y apparaissent le nom du responsable, l'objet social, l'adresse et le numéro d'enregistrement au registre du commerce (établissement principal) ;

Et extrait Lbis du registre du commerce et des sociétés de moins de deux ans (établissement secondaire) ;

Ou les statuts délivrés (*document original*) par le greffe du tribunal de commerce de moins de deux ans faisant mention de l'activité ou des activités au titre desquelles le professionnel demande une habilitation au SIV ;

- 2) Contrat signé avec l'autorité de certification pour l'accès par formulaire Web
- 3) attestation d'adhésion à l'organisation professionnelle ou d'appartenance au réseau de la marque en cas de rattachement à une convention cadre
- 4) pièces justificatives, le cas échéant du mandat

#### II. Demande d'agrément

- 1) Attestation fiscale (certificat Cerfa n°3666) valable pour l'année en cours, pour les entreprises qui en disposent, ou à défaut les coordonnées des administrations financières dont relève l'entreprise :
  - ☞ trésorerie du lieu de paiement de l'impôt sur le revenu<sup>1</sup>,
  - ☞ service des impôts<sup>2</sup> du lieu de dépôt des déclarations professionnelles ou de revenus et du paiement de la TVA et de l'impôt sur les sociétés.
- 2) Autorisation de prélèvement complétée (à envoyer par le partenaire à l'adresse indiquée par l'administration des finances)

<sup>1</sup> Pour les entrepreneurs individuels ou les associés des sociétés de personnes soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires agricoles, non commerciaux ou industriels et commerciaux.

<sup>2</sup> L'adresse de ce service figure en tête des déclarations de TVA, de résultats ou de revenus